

**CONSEIL DE PARIS**  
*Séance des 10 et 11 mai 2010*

**Vœu présenté par Laurence Goldgrab, Marie-Pierre de la Gontrie, Patrick Klugman, Jean-Bernard Bros et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux locaux de garde à vue à Paris**

Considérant l'article préliminaire du code de procédure pénale disposant que les mesures prises à l'encontre de la personne suspectée ne sauraient « *porter atteinte à la dignité de la personne* » et l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen offrant à la société la capacité de demander compte à tout agent public de son administration,

Considérant que l'augmentation du nombre de gardes à vue sur notre territoire, s'établissant à hauteur de 900 000 en 2008 et objet d'un vœu adopté par le Conseil de Paris en février 2010 à l'initiative de Patrick Klugman, rend encore plus cruciale la question des conditions de garde à vue,

Considérant les conditions parfois déplorables des locaux de garde à vue, déjà constatées en 2006 par deux députés de Paris, Daniel Vaillant et Martine Billard dans le commissariat du 18<sup>ème</sup> arrondissement, et objet d'un vœu adopté en Conseil de Paris en décembre 2008 à l'initiative de Myriam El Khomri et Sylvain Garel,

Considérant le rapport établi en 2008 par le contrôleur général des lieux de privation de liberté, Jean-Marie Delarue, faisant état du manque d'hygiène dans les locaux de garde à vue,

Considérant la grande disparité des conditions de garde à vue dans les commissariats parisiens, les capacités d'un couchage correct n'étant pas toujours offertes alors que les durées de garde à vue s'étalent de 24 heures à 6 jours, et le rapport en question établissant que certains commissariats ne fournissent pas de couvertures, d'autres ne les lavent pas, d'autres encore les changent pour chaque gardé à vue,

Considérant par ailleurs que les cellules sont généralement trop étroites pour s'allonger et les sièges, en bois ou en ciment, ne permettent pas d'asseoir tous les gardés à vue,

Considérant l'absence de suites tangibles données tant au rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté qu'aux vœux adoptés par cette assemblée depuis 2008.

**C'est pourquoi, sur proposition de Laurence Goldgrab, Patrick Klugman, Marie-Pierre de la Gontrie, Jean-Bernard Bros et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le Préfet de police de Paris autorise les Conseillers de Paris qui le souhaiteraient à visiter des locaux de garde à vue parisiens et à informer cette assemblée de leurs constatations.**